Image not found or type unknown

Salle de bain humide sans VMC

Par **Max Teste**, le **25/01/2017** à **13:04**

Bonjour,

Je vis depuis un an en co-location dans une maison dont la salle de bain n'est pas équipé de VMC.
Le seul moyen d'aérer la pièce est une fenêtre de toit qui, même l'été ne suffit pas a aérer suffisamment la pièce (nous la gardons fermé l'hiver).
Nous avons acheté un déshumidificateur et nos serviettes peuvent enfin sécher, mais le taux d'humidité est toujours assez élevé et de la moisissure se propage au plafond.
De plus, la vapeur se condense autour du conduit du velux ce qui créer une flaque au centre de la pièce.

Ma question est: Mon propriétaire a-t-il le devoir d'installer une VMC ou autre déshumidificateur ? Ou selon la loi le petit velux est sensé faire l'affaire...(ce qui me semble absurde vu la taille de la fenêtre et du climat environnent).

Merci pour votre aide.

Max

Par **Max Teste**, le **25/01/2017** à **13:18**

Merci pour votre réponse,

L'été nous gardons le velux constamment ouvert et ce n'est que depuis que nous avons acheté un déshumidificateur que nos serviettes parviennent à sécher au bout de 24h...
Aérer la pièce en hiver ne ferai que refroidir la pièce qui est au centre de la maison...sans parler de l'humidité extérieure, le toit est plat et recouvert de neige.

Par **Max Teste**, le **25/01/2017** à **15:05**

Arguments très convaincants ! Ducoup l'aération marcherait mieux l'hiver que l'été ? Je fais le test demain et reviendrai vers vous.
Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés